

Candidature 2018/2019 – note explicative

Merci de lire attentivement les informations ci-dessous avant de compléter votre dossier.

Sur la page de la formation à laquelle vous souhaitez candidater, veuillez cliquer sur le lien *en formation continue (FC) si vous êtes en reprise d'études.*

Vous devez compléter un dossier pour chaque candidature.

Qui relève de la Formation Continue tout au long de la vie ?

Les stagiaires dont la formation est prise en charge par un tiers (entreprise, OPCA, Fongecif, plan de formation, période de professionnalisation...).

Les stagiaires ayant interrompu leurs études, quelle que soit la durée de cette interruption.

Exception : Pour le campus Créteil, les candidats pour une formation ouverte uniquement en apprentissage et ayant moins de 31 ans à la date de signature de leur contrat seront soumis aux mêmes conditions de candidature que les autres étudiants (SIM, TOEIC...). Attention aucune VAPP n'est possible. Il est obligatoire d'avoir le niveau requis.

Comment postuler ?

Vous devez être titulaire du diplôme requis permettant d'accéder à la formation que vous visez.

Formation visée	Licence 3	Master 1	Master 2
Niveau requis*	Bac + 2 ou équivalence dont VAPP	Bac + 3 ou équivalence dont VAPP	Bac + 4 ou équivalence dont VAPP

**Attention pour certaines formations, le domaine de compétences doit être spécifique (voir fiche de formation, onglet Admission).*

VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels)

Grâce à votre expérience professionnelle ou personnelle, le dispositif de la VAPP vous permet d'accéder à une formation universitaire sans le diplôme normalement requis.

Deux conditions réglementaires sont requises :

- Vous avez au moins 20 ans.
- Vous avez interrompu vos études initiales depuis au moins 2 ans.

La validation autorise à postuler à la formation mais ne dispense pas de la sélection si celle-ci est prévue dans les modalités de recrutement des candidats à la formation.

La validation reconnaît un niveau requis mais ne délivre pas le diplôme pour lequel la dispense a été accordée.

Comment faire une demande de VAPP ?

Il s'agit d'une procédure gratuite qui ne requiert pas de dossier spécifique VAPP. Veuillez cocher la case à cocher VAPP sur la première page du dossier de candidature.

Tarifs		
	Licence 3 ^{ème} année	Masters 1 & 2
Frais de formation	6 300 euros	6 300 euros
Frais d'inscription administrative	189,10 euros	261,10 euros

Si vous êtes en recherche d'emploi, inscrit au « Pôle Emploi », **et que vous financez vous-même votre formation**, les frais de formation seront ramenés à 1 800 € par année de formation (sous réserve de présentation d'un justificatif de votre inscription auprès du « Pôle emploi » en cours de validité au moment de l'inscription administrative (septembre 2018)).

Echéancier financier :

Les frais de formation et des droits d'inscription universitaire sont versés lors de l'inscription définitive, ou selon l'échéancier suivant :

Date des Echéances	MASTER 1 & 2		LICENCE 3	
	Frais de Formation : 6 300 €	Frais de Formation : 1 800 € (1)	Frais de Formation : 6 300 €	Frais de Formation : 1 800 € (1)
Date de début de formation + 15 jours	1 890 € + 261,10 € = 2 151,10 €	600 € + 261,10 € = 861,10 €	1 890 € + 189,10 € = 2 079,10 €	600 € + 189,10 € = 789,10 €
31 janvier 2019	1470 €	400,00 €	1470,00 €	400,00 €
30 avril 2019	1470 €	400 €	1470 €	400 €
31 juillet 2019	1470 €	400 €	1470 €	400 €
TOTAL	6 561,10 €	2 061,10 €	6 489,10 €	1 989,10 €

(1) : pour les demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi et finançant personnellement leur formation.

Pour toutes les informations liées au financement, veuillez consulter la page suivante : Financer sa formation continue à l'UPEC (<http://www.u-pec.fr/vous-etes/adulte-en-reprise-d-etudes/formation-continue/financer-sa-formation-continue-a-l-upec-682988.kjsp?RH=1260808995948>)

Modalités de recrutement

Toutes nos formations sont soumises à sélection.

Les périodes de recrutement, étude des dossiers et entretiens sont indiquées dans l'onglet "admission" de chaque formation ainsi que sur la page Candidature en FC sur notre site. Nous vous conseillons de retourner votre dossier de candidature **au plus tôt**.

1. Dès réception de votre dossier de candidature dûment complété, vous recevrez un accusé de réception par mail.
2. **Si votre candidature n'est pas retenue**, vous recevrez un avis défavorable par mail.
3. **Si votre candidature est retenue par le responsable de formation**, vous obtiendrez un rendez-vous pour un entretien de motivation. Attention, vous serez informé de ce rendez-vous par mail, merci de noter votre adresse électronique et de vérifier vos messages indésirables.
4. Suite à votre entretien de motivation, vous recevrez par mail un avis définitif, d'admission ou non, au sein de la formation à laquelle vous avez postulé.

Votre contact à l'I.A.E / Adresse de retour de votre dossier

Hélène ASSI - Tél : 01.41.78.47.32 - formation-continue-iae@u-pec.fr

I.A.E – GUSTAVE EIFFEL
Université Paris – Est Créteil
Hélène ASSI

Place de la Porte des Champs
4, route de Choisy
94010 Créteil cedex